

Réseaux transfrontaliers

Prenons le train de l'Eurorégion

ALIZE

La CCI Alès Cévennes,
pilote du dispositif
Gard-Cévennes

aliZé[®]
GARD CEVENNES

Contribuer à la naissance de 180 emplois supplémentaires aux 400 créés chaque année sur le bassin alésien, c'est l'un des objectifs du plan *Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi* sur le territoire *Gard-Cévennes*. Le dispositif a pris son envol le 2 novembre dernier, lors de la réunion du comité de pilotage conclue par la signature de la convention pour le département. Des engagements ont alors été définis puis confirmés le 22 décembre, lors du 1^{er} comité d'agrément des projets PME : avec 515 000€ au total, les apports des entreprises et des organismes partenaires *Axens, Crouzet, France Telecom, Merlin-Gérin, Rhodia*, et *SNR* représentent 83% du budget prévisionnel. De son côté, l'État a mobilisé 70 000€ sur le FNADT. Saluée pour son dynamisme dans l'élaboration de ce plan initié au printemps 2005, la CCI Alès-Cévennes assume désormais le rôle d'opérateur local, en charge de la gestion administrative, technique et financière du dispositif. Depuis le 15 février, le Comité de pilotage se réunit dorénavant tous les mois pour analyser de nouveaux projets.

Contact CCI : Pôle Industrie - International - Services à l'industrie
04 66 78 49 49
maxime.dardalhon@ales.cci.fr

*Quel avenir se dessine pour le bassin alésien d'ici cinq à dix ans ?
Sur quels atouts doit-on compter aujourd'hui pour renforcer
notre maillage industriel et créer de futures richesses ?
Tour d'horizon des chances à saisir dès maintenant.*



Ne nous endormons pas sur nos lauriers

En ce début d'année 2006, même si certaines entreprises locales souffrent de difficultés conjoncturelles, notre territoire se porte plutôt bien et mérite toujours son titre de *premier bassin industriel du Languedoc-Roussillon*. Petit à petit, notre situation économique s'améliore mais restons vigilants, car en matière de développement, rien n'est jamais définitivement gagné. L'attractivité de notre région est réelle, certes, mais somme toute très relative comparée à d'autres régions françaises ou européennes.

Prêts pour un nouveau départ ?

Malgré leur efficacité, toutes les facilités d'implantations qu'offrent actuellement les dispositifs alésiens n'intéressent que moyennement les grands acteurs industriels. Ce qui les obsède, c'est de conquérir davantage de parts de marché, d'arriver aux meilleurs coûts de production et de se maintenir au meilleur niveau dans la course à l'innovation. Alors prenons les devants, renforçons durablement les potentiels de compétitivité et d'innovation du bassin ! Soyons tous prêts à prendre un nouveau départ économique. Profitons des nouveaux réseaux de coo-



pération français ou transfrontaliers qui se mettent en place : *SPL, pôles de compétitivité, eurorégions...* Avec eux, notre maillage industriel gagnera en visibilité, en crédibilité et en efficacité.

Avec les SPL, nous sommes sur la bonne voie

Si débusquer de nouvelles opportunités d'affaires demande de forts partenariats dans de nouvelles structures de développement, alors nous sommes sur la bonne voie. En effet, sur les 3 pôles de compétences alésiens, 2 d'entre eux ont déjà été référencés « Systèmes Productifs Locaux » : le Pôle Mécanique en 2004 (pionnier des SPL Sports mécaniques) et le Pôle Eco-Industries en 2005 (pionnier des *SPL Eco-Industries*). Attribuée avec une grande rigueur par la DATAR (il n'existe à ce jour qu'une centaine de SPL en France, soit en moyenne un par département), cette marque de performance a rapidement généré de nouveaux contacts pour les industriels alésiens concernés. Et ce n'est qu'un début...

Avec les SPL, montons dans le club des pôles de compétitivité

En devenant SPL, nos pôles de compétences ont également obtenu un ticket d'entrée dans le club très

fermé des pôles de compétitivité à vocation régionale, nationale ou mondiale. Profitons-en : jouons la complémentarité avec les 5 nouvelles filières qui ont émergé à proximité du bassin alésien (cf. carte, page 7). Facilitons leur développement pour consolider le nôtre. Vous verrez, à terme, ces pôles de compétitivité deviendront de formidables leviers de crois-

En avant !

VIAMECA, TRIMATEC, GESTION DES RISQUES, QUALIMED, ORPHEME : ces 5 pôles de compétitivité vont propulser nos pôles de compétences sur de nouveaux marchés, en offrant de nouveaux partenariats stratégiques à nos entreprises ainsi qu'à nos centres de recherche et d'enseignement. Mieux encore, dès que l'État aura donné son agrément, ces nouveaux pôles renforceront l'attractivité fiscale de notre territoire (lire page 6). Et, enjeu final, en s'associant à ces réseaux, nous pourrions aussi pleinement participer aux appels à projets de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée...

Bienvenue dans l'Eurorégion

L'Eurorégion, c'est un regroupement de territoires européens frontaliers, un nouvel espace de coopération stratégique, né de la volonté des Conseils régionaux et coordonné par eux – en association avec les CCI pour la partie économique. L'objectif : rele-

PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Compte-rendu du salon d'Oran, lieu de rencontres stratégiques



AERMI AUTOMATISATION, AIR ACTION, DACTEM, EIBA, ERAI, GARD POTELIERES, PELAT : ces 7 entreprises

gardoises ont pleinement profité de la 3^e édition du SIPAST (Salon International du Partenariat des Approvisionnements et de la Sous-Traitance) qui s'est déroulée à Oran, du 6 au 9 février 2006. Le succès de cette mission en Algérie, organisée par *Gard International*, s'explique entre autre par le fait que les émissaires de ces entreprises avaient tous suivi le stage interculturel proposé en janvier par la CCI Alès-Cévennes. Mieux informés des spécificités des relations commerciales avec les TPE et PME algériennes, nos entrepreneurs ont su nouer plus facilement de nouveaux partenariats avec les structures travaillant autour du terminal pétrolier, dans les domaines de l'électricité industrielle, de la chaudronnerie, de l'automatisation et de la mécanique.

Contact : Gard International
04 66 78 49 49
martial.bonnefond@ales.cci.fr

ver les défis d'une Europe élargie dans un contexte d'économie mondiale globalisée, en contribuant à l'assise d'un développement européen durable, fondé sur des partenariats innovants et une meilleure cohésion sociale. Et ce n'est pas une idée en gestation : des eurorégions, l'Union en compte déjà 70 ! La nôtre se nomme « Eurorégion Pyrénées-Méditerranée » depuis le 29 octobre 2004, date de l'acte fondateur signé par les régions *Aragon, Baléare, Catalogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées*.

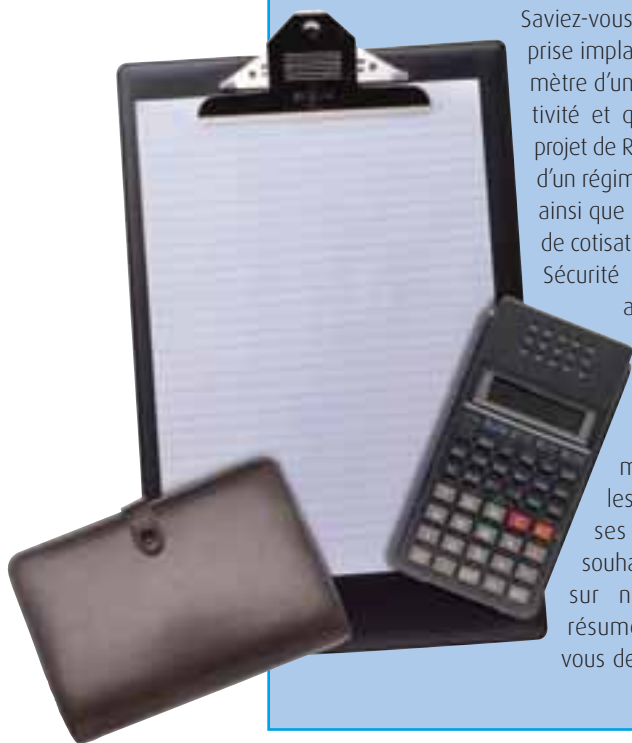
Premières actions de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

Présidée depuis le 10 février 2006 par Martin Malvy (président de la région Midi-Pyrénées), l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée a défini en 2005 ses premiers axes de travail qui ont permis d'initier le Portail Culture, l'Observatoire socio-économique, l'Euro-

BIORégion et la Charte de la recherche. Passé cette première étape, notre Eurorégion va maintenant pouvoir porter et défendre d'une seule voix des projets économiques d'intérêt commun, de dimension internationale, notamment auprès de la Commission européenne. C'est dans cette logique que Francis Cabanat (président de la CCI Alès-Cévennes et délégué de la CRCI-LR à l'Eurorégion) est allé présenter à Toulouse les 9 & 10 février dernier, les premières « fiches-actions » des compétences régionales et des spécificités alésiennes. Trois thématiques ont été examinées : éco-industries, lutte biologique et tourisme. De quoi envisager des partenariats hautement stratégiques avec les structures mises place par nos voisins ibériques, comme le SPL Eco-Industries de Saragosse, la filière « bio » de Barcelone et la vitrine internet des Iles Baléares (lire article pages 8 et 9).

Pôles de compétitivité

Des avantages fiscaux très séduisants pour les entrepreneurs



Saviez-vous que toute entreprise implantée dans le périmètre d'un pôle de compétitivité et qui participe à un projet de R&D peut bénéficier d'un régime fiscal spécifique ainsi que d'une exonération de cotisations patronales de Sécurité sociale ? Voilà un atout stratégique, non seulement pour les PME-PMI de nos pôles de compétences mais aussi pour tous les chefs d'entreprises innovantes qui souhaitent s'implanter sur notre bassin. En résumé, voici ce que vous devez savoir :

- 1) l'exonération de cotisations patronales de Sécurité sociale est applicable pour l'emploi de chercheurs, techniciens, gestionnaires de projets de R&D, juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie lié au projet, personnels chargés des tests pré-concurrentiels,... au titre desquels l'employeur est soumis à l'obligation d'assurance contre le risque de privation d'emploi.
- 2) le montant de cette exonération varie selon le nombre de salariés. Elle est accordée dans la limite de 50% pour les entreprises employant jusqu'à 50 salariés, et dans la limite de 25% pour les autres entreprises.
- 3) la durée d'application de l'exonération s'étend jusqu'à 72 mois, à compter de la date d'agrément du projet de R&D et à condition que les emplois concernés ne bénéficient pas déjà d'une autre forme d'aide (principe de non-cumul).

NB : si vous souhaitez obtenir pour plus d'information sur ce sujet, consultez le site de l'URSSAF (www.urssaf.fr), rubrique Employeurs / dossiers réglementaires / pôles de compétitivité).

Ce projet est en cours de validation en Conseil d'État.

Contact CCI Pôle Industrie – International – Services à l'Industrie
04 66 78 49 49 – marc.brachet@ales.cci.fr

Carte des pôles de compétitivité intégrant les pôles de compétences alésiens

SPL SPORTS MECANIQUES → VIAMECA

SPL depuis 2004, le Pôle Mécanique d'Alès* intéresse les principaux acteurs du pôle de compétitivité VIAMECA. Leur filière comprend 6 régions spécialisées en mécanique, automobile et aéronautique : Auvergne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Incluant 5 axes de R&D (cf. Synergies 5), ce programme se traduira pour les grands donneurs d'ordres par une diminution des délais et des coûts de production, une capacité de réponse globale aux appels d'offres et de nouveaux potentiels d'innovation. De quoi générer de nouvelles implantations tout en alimentant durablement les réseaux de sous-traitants du bassin, d'autant plus que dans le domaine de la recherche, certains travaux pourront s'effectuer au laboratoire CMGD de l'École des Mines d'Alès.

* (50 entreprises, 1000 salariés)

SPL ECO-INDUSTRIES & FILIERE BIOTECHNOLOGIES → GESTION DES RISQUES

Porté par l'europôle de l'Arbois (Aix-en-Provence), Sophia-Antipolis (Nice) et Agropolis (Montpellier), les domaines de recherche et d'applications du pôle de compétitivité interrégional "Gestion des Risques et vulnérabilité des territoires" sont suffisamment vastes pour englober des partenariats très divers, notamment sur Alès avec le Pôle Eco-Industries, le Pôle Biotechnologies et le laboratoire LGEI de l'École des Mines d'Alès (risques industriels et technologiques). L'ambition du projet est de développer des solutions appropriées à la gestion des différentes phases de risques : connaissance, prévention, alerte, gestion de crise et réhabilitation. Le secteur représente actuellement 7.500 emplois. Le potentiel de développement futur est estimé à 1.000 emplois par an.

SPL ECO-INDUSTRIES → TRIMATEC

SPL depuis 2005, le Pôle Eco-Industries d'Alès* peut très vite devenir l'un des acteurs phares du projet TRIMATEC, pôle de compétitivité interrégional dans lequel sont associés entre autres le CEA, AREVA, les centrales Tricastin-Marcoule (10.000 emplois) et les labos CGMD et LGEI de l'École des Mines d'Alès. L'objectif de cette filière unique en Europe est de transférer les avancées technologiques du nucléaire vers des secteurs d'activité contributeurs de développement durable. Trois grands domaines de coopération sont visés : les technologies de recyclage des matières utilisées, la valorisation des effluents et la réhabilitation des sites industriels en fin de vie.

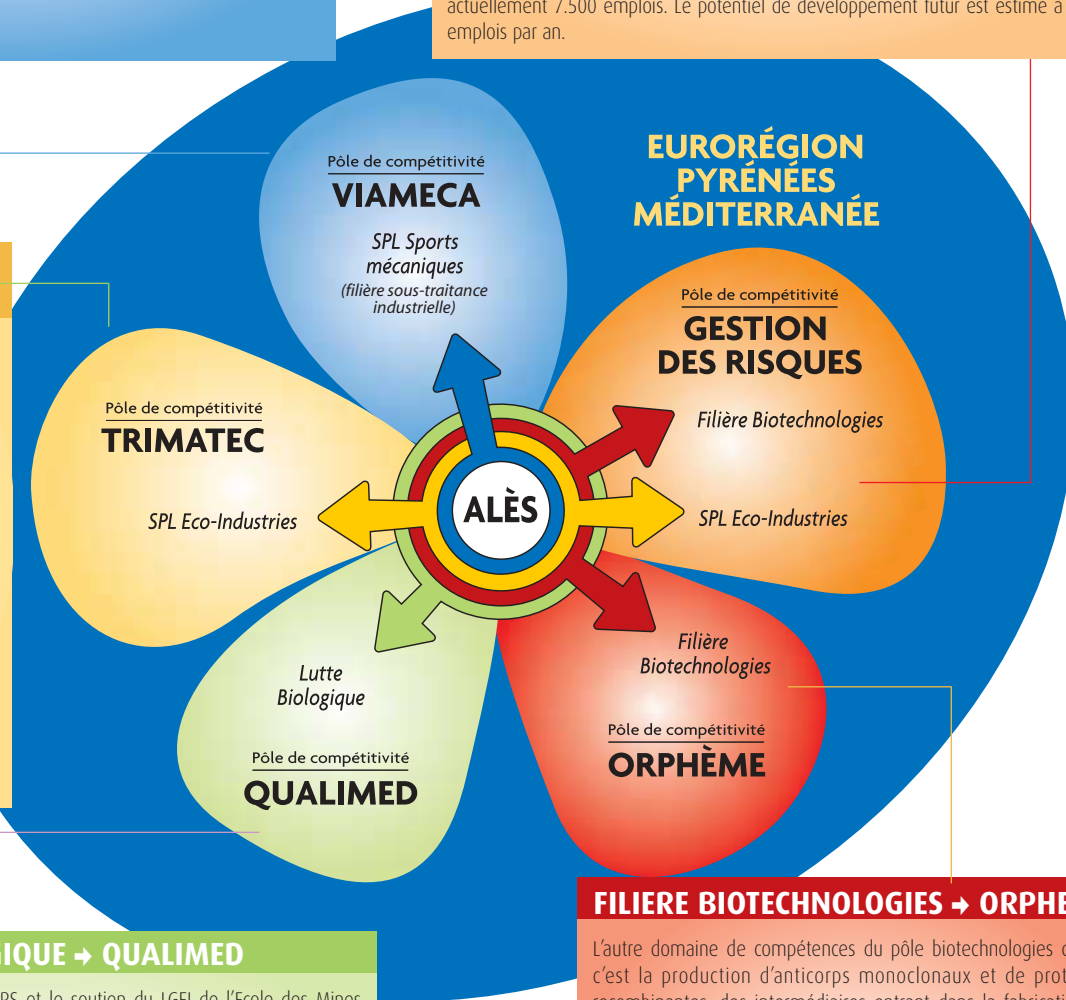
* (42 entreprises, 1000 salariés)

LUTTE BIOLOGIQUE → QUALIMED

Créé en 1997 avec le concours du CNRS et le soutien du LGEI de l'École des Mines d'Alès, le pôle biotechnologies d'Alès exerce deux domaines de compétences, dont un dans la lutte biologique (des traitements bio permettant d'éviter l'utilisation de pesticides chimiques dans les cultures agricoles). C'est le créneau QUALIMED, « fer de lance du bien manger méditerranéen ». Porté par les coopératives et les agro-industriels du LR, le projet vise une approche globale des systèmes agroalimentaires durables, intégrant les notions d'identité et de qualité, de la conception à la consommation des produits en passant par les méthodes de production. Pistes de travail : le développement des variétés agricoles via la génomique et la génétique, la traçabilité des produits, l'amélioration des pratiques agricoles, le développement des aliments de santé ainsi que la promotion de l'image des produits languedociens.

FILIERE BIOTECHNOLOGIES → ORPHEME

L'autre domaine de compétences du pôle biotechnologies d'Alès, c'est la production d'anticorps monoclonaux et de protéines recombinantes, des intermédiaires entrant dans la fabrication de nouvelles générations de médicaments, notamment des anticancéreux (cf. Synergies n°3). Développé par le laboratoire MABgène, ce deuxième axe de recherche converge avec le programme ORPHEME, pôle de compétitivité interrégional dédié aux maladies orphelines et aux pathologies émergentes. À proximité du bassin alésien, deux pôles de compétences sont déjà associés dans cette aventure : Holobiosud (Montpellier) et Bioméditerranée (Marseille), soit 160 entreprises, 1500 doctorants et 6000 chercheurs. Potentiel de création : 200 emplois directs à court terme, 2500 à 3500 emplois d'ici 2010.



Eurorégion

Barcelone, Majorque et Saragosse, partenaires stratégiques d'Alès

En tant que délégué de la CRCI Languedoc-Roussillon et président de la CCI Alès-Cévennes, Francis Cabanat est allé défendre à la CRCI Midi-Pyrénées, les 9 & 10 février dernier, les compétences régionales et les spécificités alésiennes pouvant être intégrées dans le cadre des projets de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. Le déplacement en valait largement la peine : sur les 5 thématiques abordées par le Comité technique, 3 projets associant le bassin alésien ont été retenus !



Contact Pôle Eco-Industries d'Alès : Nathalie Lopez, Alès Myriapolis – 04 66 55 84 90
nlopez@alesmyriapolis.asso.fr

ECO-INDUSTRIES / TRAITEMENT DES EAUX

Entre le SPL d'Alès et le cluster de Saragosse, les partenariats coulent de source...

Déjà très apprécié en France pour la spécificité de son savoir-faire et la qualité de ses expertises, le Pôle Eco-Industries d'Alès (labellisé SPL**) vient de gagner la possibilité de s'ouvrir sur de nouveaux horizons à l'international : dans le cadre de l'*Observatorio medioambiental de la Eurorégion* soutenu par la CCI Alès-Cévennes et la Chambre d'Aragon, son partenariat avec le cluster* de Saragosse fait désormais parti des premiers "euro-projets" de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. Pour les 42 éco-industries alésiennes, la signature de cet accord donne le feu vert à de nouveaux partenariats de recherche, de développement et de commercialisation de procédés innovants dans le secteur de l'environnement, en particulier dans le domaine du traitement modulaire des eaux.

*Cluster : conjonction de moyens regroupant des entreprises, des centres de recherche et des partenaires institutionnels.
**SPL : Système Productif Local, agrément décerné par la DATAR aux pôles de compétences créateurs d'emploi.

Zoom sur le projet

Traitement modulaire des eaux

Objectif : mettre sur le marché des solutions de potabilisation et de traitement des rejets de petits débits d'eaux adaptés à l'habitat et l'industrie en secteur isolés.

Méthodologie et plan d'action

- 1) Identification et cartographie des problématiques et des marchés spécifiques à la zone Eurorégion sur le thème de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des rejets non raccordés au réseau ;
- 2) Identification et mise en relation des entreprises et des centres de R&D compétents ;
- 3) Mise en place de partenariats de développements (recherche et commercialisation).

Principales orientations technologiques pré-identifiées : procédés de coagulation-floculation, techniques membranaires (micro-filtration / ultra-filtration), procédés d'adsorption, oxydation avancée...

Compétences maîtrisées au sein du Pôle Eco-Industries d'Alès :

- Laboratoires de R&D en métrologie et techniques alternatives de traitement d'effluents, avec halle d'essais pilotes (LGEI / EMA) ;
- Concepteurs-fabricants de produits de traitement de l'eau (dont de nouveaux bio-polymères), de média-filtrants, de supports de filtration et d'appareils de mesure ;
- Concepteurs-fabricants-intégrateurs d'unités compactes et modulaires de traitement d'eau sur mesure (PME) ;
- Bureaux d'études pour les ouvrages de traitements d'eaux réalisés par des fabricants-installateurs d'équipements industriels (spécialisation en chaudronnerie-tuyauterie) ;
- Réalisations pilotes / traitement d'eau potable et d'effluents.

LUTTE BIOLOGIQUE / BIO-INSECTICIDES CIBLES

Avec l'aide des bio-entreprises de Catalogne, valorisons le fruit de nos compétences régionales

Si un classement des régions de France les plus avancées en lutte biologique était actuellement établi, le Languedoc-Roussillon arriverait assurément en bonne place. Notre région se distingue en effet pour la spécificité de ses "bio-compétences", notamment avec le très médiatique Agropolis Montpellier (1er centre européen d'études agronomiques) mais aussi avec la filière cévenole Lutte Biologique, moins connue du grand public mais très prometteuse en termes d'applications.

Intégrée dans le pôle Biotechnologies d'Alès, cette structure est en effet spécialisée dans la modification des baculovirus pour leur utilisation en contrôle biologique - une technique d'avant-garde, développée exclusivement en Languedoc-Roussillon par la bio-ingénierie alsésienne Agate Biosystems.

Rien d'étonnant donc à ce que le projet de lutte biologique par les baculovirus contre les ravageurs de culture (soutenu par la CCI Alès-Cévennes et la Chambre de Catalogne) ait été validé par le Comité technique de l'Eurorégion le 9 février.

Porteur d'alternatives à l'utilisation des pesticides chimiques et d'OGM dans les cultures agro-alimentaires, ce programme brigue non seulement des partenariats de recherche et de commercialisation de procédés dans les régions limitrophes, mais aussi de très fortes retombées à l'international, en particulier en Amérique du Sud.



Contact Pôle Biotechnologies d'Alès : Cyril Laurent, Alès Myriapolis - 04 66 55 84 90 claurent@alesmyriapolis.asso.fr

Zoom sur le projet

Lutte biologique contre les ravageurs de cultures

Objectif : établir des collaborations euro-régionales, au niveau de la R&D et dans le domaine de la production de bio-insecticides ciblés (cultures fruitières, cultures protégées, stockage).

Méthodologie et plan d'action

- 1) Participation au projet Eco-Bio en partenariat avec la CCI de Toulouse (Midi-Pyrénées) et la Chambre de Barcelone (Catalogne) pour l'identification des potentiels et des besoins ;
- 2) Mise en place de collaborations prioritaires, axées sur la R&D (en relation avec les laboratoires spécialisés) et le développement d'euro-partenariats commerciaux ;
- 3) Production de bio-pesticides et de protéines par des industriels de l'Eurorégion

Principales orientations technologiques pré-identifiées : développement de l'utilisation des baculovirus *Spodoptera exigua* (dans les cultures de serres), *Heliothis armigera* (culture de tomates) et *Cydia pomella* (vergers)...

Euro-partenaires compétents

- Centres de R&D en virologie des insectes, lutte biologique et gestion des populations (Agropolis, CIRAD, CNRS, École des Mines d'Alès, INRA-AgroM, IRD,...) ;
- Grands acteurs industriels de l'Espagne et du sud de la France ;
- Bio-ingénieries du Languedoc-Roussillon (Agate Biosystems, MABgène), d'Aquitaine (NPP) et de la région PACA (Biotop, Biobest France, Koppert France) ; bio-ingénieries de Catalogne (Futuresco, SEDQ...) et d'Andalousie (Koppert Es., Biobest Es.).

PROMOTION TOURISTIQUE/VITRINE COMMERCIALE DE L'OFFRE EN CEVENNES

Promouvoir les Cévennes sur Internet, c'est mettre en vitrine une partie de l'Eurorégion...

Tous les "euro-projets" ne sont pas forcément de nature industrielle, mais tous ont pour vocation de contribuer au développement économique de l'Eurorégion. Ainsi, en complément des dossiers décrits précédemment, la liste des projets présentés les 9 et 10 février comportait trois autres thématiques de projets : "Transmission/reprise d'entreprise" (CRCI Midi-Pyrénées), "Infrastructures, transport & Logistique" (CRCI Languedoc-Roussillon) et "Dynamisation du tourisme dans l'Eurorégion". Pour cette dernière thématique, le Comité technique a validé deux grands projets innovants ; l'un coordonné par les Chambres de Majorque, Ibiza et Formentera ; l'autre par la CCI Alès-Cévennes. Et ce projet concernant notre bassin, vous le connaissez, nous en avons déjà parlé dans les Synergies 3, 4 & 5 : il s'agit de la vitrine commerciale sur internet de l'offre touristique des Cévennes !

Très attendue de nos prestataires locaux, l'initiative sera donc co-financée par l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. L'Union fait la force et c'est tant mieux car le coût global de ce projet a été estimé à près de 500 000€ sur 3 ans ! Affaire à suivre dans *Synergies* 7.

Pour en savoir plus : consultez dans ce magazine les actualités *Tourisme* (pages 22 et 23) et le dossier *CCI* (page 28) ou reportez-vous à nos précédents numéros, tous téléchargeables sur www.ales.cci.fr.



Contact Projet de vitrine touristique : CCI, Pôle Commerce, Tourisme et Services aux Particuliers 04 66 78 49 49 - tourisme@ales.cci.fr

RECHERCHE

L'ingénieur de l'année développe son projet d'entreprise avec l'EMA

Élu ingénieur de l'année 2006 (par l'Usine Nouvelle et le Comité national des ingénieurs et scientifiques de France, sous le haut patronage du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), Benjamin Talon collectionne les distinctions.

L'an dernier, il avait obtenu le prix du concours du ministère national de la Recherche ainsi que le prix du concours Tremplin entreprise Sénat sans oublier le prix du concours national des boutiques de gestion. Avec son nouveau trophée, Benjamin porte à 18 le nombre d'ingénieurs de l'École des Mines d'Alès récompensés pour leurs travaux technologiques sur ces douzes derniers mois. Son projet d'entreprise (en gestation comme 45 autres dans l'incubateur de l'école) lui rapportera probablement de futures distinctions. Son idée tient la route, il compte développer des amortisseurs de nouvelle génération !

Contact :
Cyril Laurent, Alès Myriapolis
04 66 55 84 90
claurent@alesmyriapolis.asso.fr

Fonds d'Investissement de Proximité Touchez le fonds pour mieux rebondir !

Chefs d'entreprise, créateurs ou repreneurs d'affaire, vous souhaitez renforcer les capitaux propres de votre PME ? Avec le Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), faites entrer des investisseurs régionaux dans votre plan de financement...

Enfin des FIP en Cévennes

Avec 90 millions d'euros levés en 2004 et une forte montée en puissance dès le premier semestre 2005, les FIP connaissent un franc succès. Les FIP, ce sont les Fonds d'Investissement de Proximité, un dispositif instauré par la loi Dutreuil pour drainer l'épargne locale en faveur des entreprises locales. Opérationnelle dans une trentaine de régions en 2005, l'application de cette mesure est récemment entrée en vigueur sur notre territoire. Pour les entrepreneurs locaux, c'est un excellent moyen de renforcer leurs capitaux propres et de gagner la confiance

des banquiers. Quant aux investisseurs régionaux, c'est un placement fiscalement très avantageux, a priori hautement performant dans la durée et moins risqué qu'une souscription type FCPR (Fonds Communs de Placements à Risques).

Si vous êtes chef d'entreprise, voici ce que vous devez savoir

Sur leurs territoires respectifs, ces fonds ont pour objet de mobiliser l'épargne des particuliers et des collectivités vers les PME locales existantes, en activité ou en cours de création/transmission.

Les entreprises sollicitant un FIP doivent impérativement :

- être non cotées en bourse ;
- avoir moins 250 salariés ;
- réaliser moins de 50M€ de chiffre d'affaires (ou un total de bilan inférieur à 43M€).

Sont également à respecter les conditions suivantes :

- l'entreprise est soumise à l'impôt sur les sociétés (droit commun),
- le siège social est dans un État membre de la Communauté Européenne,
- l'activité de l'entreprise (ou siège social) s'exerce sur le territoire défini par le FIP,
- l'objet de l'entreprise ne se limite pas à la détention de participations financières.

Qui gère les FIP ?

En termes techniques, les FIP correspondent à un nouveau type d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM). Des initiatives peuvent donc voir le jour avec des opérateurs financiers exclusivement privés.

Sans potentiel de croissance, pas de FIP !

Votre entreprise souhaite bénéficier d'un FIP sur le bassin d'Alès ? Pour convaincre la société d'investis-



*Avec un FIP dans votre PME, levez jusqu'à 1,5M€ !
De quoi rebondir sur de nouveaux marchés...*

tissement gestionnaire du FIP, vous devrez démontrer de réelles perspectives de croissance. Annoncez des chiffres tangibles lorsque vous exposerez votre plan d'affaires et le résumé de votre stratégie de développement.

Tentez votre chance même si votre entreprise démarre

Le fonds doit investir au moins 60% de son actif dans des entreprises régionales dont au moins 10% dans des sociétés de moins de 5 ans, il y a là une niche à prendre pour les créateurs d'entreprise — à condition que leur « business plan » soit crédible.

Envisagez dès 2006 ce que vous ferez en 2013

Autre point à savoir pour être financé par un FIP : vous devez envisager les modalités de sortie de l'investisseur. Cession de titres, rachats de parts ou introduction en bourse ? Tous les scénarios sont à étudier... mais en terme de rentabilité, la cession de la totalité des titres est la solution la plus appréciée par les gestionnaires du FIP. À ce titre, l'existence de repreneurs potentiels sur votre marché est un atout indéniable. C'est d'ailleurs un des premiers critères de sélection pour certains investisseurs...

Jouez la transparence avec vos futurs actionnaires

Si vous faites entrer un FIP dans le capital de votre entreprise, sachez que vous devrez rendre compte de vos résultats lors des quatre à cinq conseils d'administration annuel du FIP. Chaque mois, vous devrez probablement aussi indiquer à vos actionnaires l'évolution de votre chiffre d'affaires, l'état du carnet de commandes... (tout dépend du contenu du pacte d'actionnaires). Dans tous les cas, jouez la transparence et la proximité : vous gagnerez la confiance des investisseurs. En échange, ils pourront vous faire profiter de leur expérience et de leurs réseaux.

Les FIP, des instruments de dynamisation économique pour les collectivités

Vis-à-vis des collectivités territoriales, les FIP représentent de nouveaux instruments financiers de dynamisation économique locale. À ce titre, la Région, le Département, les CCI, les Chambres de Métiers ainsi que les communautés d'agglomération et les communautés de communes peuvent participer ensemble à la constitution financière du

Si vous êtes un contribuable en quête d'allègements fiscaux...

Pour sensibiliser les particuliers aux vertus du FIP sur la bonne santé des entreprises locales, les pouvoirs publics accordent aux souscripteurs de ces fonds des dispositions fiscales avantageuses :

- les souscriptions de parts réalisées jusqu'au 31 décembre 2006 donneront droit à une réduction d'impôt sur le revenu à concurrence de 25% de leur montant, dans les limites annuelles de 12 000 € pour les contribuables

célibataires et de 24 000 € pour les contribuables mariés soumis à imposition commune ;

- à condition de conserver leur parts pendant au moins 5 ans, les titulaires de parts de FIP bénéficieront de l'exonération fiscale* sur les produits générés par ces fonds, qu'il s'agisse de dividendes ou de plus values.

* (hors prélèvements sociaux).

Pour l'épargnant, le FIP est un placement a priori performant dans la durée

Investir dans un FIP est un choix judicieux dans la mesure où les performances sont nettement supérieures à ceux des fonds classiques. Le profit peut atteindre 30 à 50 fois la mise en cas de réussite ! Néanmoins, c'est un placement à risque par définition. Statistiquement parlant, les sociétés de gestion spécialisées prévoient la disparition de 15% des entreprises de leur portefeuille avant 2 ans. Pour préserver votre épargne, n'investissez donc que 5 à 10% de votre patrimoine

dans un FIP**. Et n'oubliez pas, c'est un placement dans la durée, sur 8 à 10 ans. Les sommes sont investies pour 5 ans au minimum, faute de quoi vous devriez recéder à l'État les réductions d'impôts accordées lors de l'année de souscription. Si vous récupérez votre mise avant l'échéance du fonds, vous devrez également vous acquitter de frais de sortie anticipée. Consultez un spécialiste pour en savoir plus.

** (source : www.boursorama.fr)

FIP, dans la limite de 30% de l'actif du fonds. De plus, pour limiter le risque pris par les épargnants, ces collectivités sont également autorisées à participer financièrement au coût de garantie du portefeuille FIP ou aux dépenses de sélection des entreprises financées par le FIP.

En résumé

La vocation des Fonds d'Investissement de Proximité est d'investir dans des PME régionales à différents stades de leur développement. Ils participent ainsi activement au financement des entreprises en transmission et soutiennent des PME de petite taille, généralement peu couvertes par le Capital Investissement national.

Source principale : Secrétariat d'État aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation.

Contact CCI Pôle Industrie - International - Services à l'Industrie

04 66 78 49 49 – sophie.salle@ales.cci.fr

PROJET D'IMPLANTATION

B2S compte s'installer à Rousson avant 2007

Séduit par le succès des éco-industries du bassin alsésien, l'entrepreneur Vitrollais **Stéphane Touitou** souhaite implanter un site de production de sacs biodégradables à Rousson, dans les anciens locaux du fabricant de ressorts **Martin**. L'ouverture de la nouvelle usine est prévue pour la fin de l'année, avec un effectif de 20 personnes pour ses débuts puis 50 dans les trois ans. Jusqu'ici **B2S (Bio Système Service)** fabriquait ses sacs en Italie pour des raisons économiques mais avec l'instauration de la loi interdisant l'utilisation de sacs plastiques non-biodégradables au 1^{er} janvier 2010, **Stéphane Touitou** compte doubler son chiffre d'affaires. Marchés potentiels : la petite et moyenne distribution, les commerces de proximité et les collectivités.